



À LA UNE

## De l'enjeu aux bénéfices pour les usagers : les rouages du programme de simplification

La simplification administrative, programme coordonné par le SGMAP, répond à une attente forte des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales. Elle s'appuie sur une démarche participative, dans laquelle les usagers sont impliqués à chaque étape : depuis le choix des mesures jusqu'à l'appréciation de leur mise en œuvre. Les irritants de la vie quotidienne dans les rapports avec l'administration constituent le point de départ de toute action de simplification. Cette méthode, qui associe les usagers de bout en bout, garantit une approche en phase avec leurs besoins et une application conforme à leurs attentes.



► [Lire l'article](#)

## Étude sur la mise en œuvre du principe « Silence vaut accord » (SVA)

Le SGMAP a fait réaliser par BVA, en juillet 2016, une étude pour mesurer la notoriété du « Silence vaut accord » (SVA) ainsi que l'opinion des Français et leurs attentes. Les résultats de l'étude montrent que le principe du « Silence vaut accord » bénéficie d'une bonne notoriété (70%) et qu'une très large majorité des Français (84% dont 43% d'opinions très favorables) juge positivement ce principe. Il contribue par ailleurs à renforcer l'image d'une administration moderne et accessible. Les résultats sont plus nuancés en termes de transparence et de confiance.

► [Lire l'étude](#)



Pour 84% des Français,  
le principe du « Silence vaut accord »  
est une bonne chose



## LES DERNIÈRES MESURES MISES EN OEUVRE



### **CONSTRUCTION** La révision des modes d'élaboration des normes et avis techniques bénéficie aux nouveaux entrants et aux entreprises innovantes

Le **rapport** du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) sur la normalisation dans le secteur du bâtiment a été présenté le 12 juillet 2016 en séance plénière et mis en ligne le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Regroupant professionnels et administrations, un groupe de travail a élaboré des pistes de simplification et de sécurisation du processus de normalisation afin d'y intégrer tous les nouveaux entrants. Pour les avis techniques, les délais d'instruction ont déjà été diminués de 50% et le coût d'accès pour les PME primo-accédantes réduits de 30%.

► **En savoir plus**

### **MARITIME** La refonte de la fiscalité nautique renforce son efficacité et sa cohérence

La loi du 20 juin 2016 pour l'économie bleue vise à renforcer la compétitivité des exploitations maritimes et des ports de commerce. Plusieurs mécanismes permettant une refonte de la fiscalité nautique deviennent effectifs.

► **En savoir plus**

### **MARITIME** La procédure d'enregistrement des hypothèques maritimes s'assouplit

Les conditions de la procédure d'enregistrement ont été assouplies dans le cadre de la loi du 20 juin 2016 pour l'économie bleue, afin d'atténuer le caractère spécifique du régime des hypothèques maritimes.

► **En savoir plus**



### **PERMIS DE CONDUIRE** Avec Télé-points et FranceConnect, l'accès au solde de points du permis de conduire est facilité

Depuis novembre 2015, un conducteur ayant obtenu son permis après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 peut prendre connaissance de son solde de points en ligne instantanément sur **le site de l'ANTS**, via Télé-points. Jusqu'à présent, pour préserver la confidentialité de l'information, il était nécessaire de demander un code d'authentification auprès des préfectures. Désormais, l'utilisateur peut accéder à son solde de points beaucoup plus facilement grâce à **FranceConnect**, identifiant unique et sécurisé pour les services publics en lignes.

► **En savoir plus**

## **ÉTUDIANTS** L'accès à la santé des étudiants se simplifie grâce à une information spécifique et des démarches plus claires

Depuis septembre 2016, les démarches des étudiants sont simplifiées pour limiter les problèmes d'affiliation et améliorer la qualité de service par le renforcement de l'accès des étudiants en difficulté financière à une complémentaire santé, l'amélioration du suivi du dossier tout au long de leurs parcours, le renforcement de l'information des étudiants et lycéens sur le système de protection sociale et les aides à la complémentaire santé, ainsi que par l'ouverture des services de santé universitaires à l'ensemble des étudiants (y compris hors université).

► **En savoir plus**

## **ÉTUDIANTS** Des services sociaux plus lisibles et plus accessibles aux étudiants

Afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'offre de service, la coordination des services sociaux des établissements scolaires et du CROUS est renforcée depuis septembre 2016, pour un meilleur accompagnement administratif et financier des étudiants.

► **En savoir plus**

## **ÉCOLE** Les frais de cantine scolaire se règlent désormais en ligne

Depuis juillet 2016, les communes ont à leur disposition une plateforme de paiement sécurisée, **TUPI - Titres payables par Internet**, développée par le ministère de l'économie et des finances leur permettant d'offrir à leurs usagers un service de paiement en ligne des frais de cantine.

► **En savoir plus**



### AGENDA

- 14 octobre** – Atelier simplification à destination des collectivités locales à Nantes
- 17 octobre** – Atelier économie sociale et solidaire
- 19 octobre** – Atelier simplification à destination des collectivités locales à Lyon
- 20 octobre** – Conseil de la simplification pour les entreprises

**RETROUVEZ TOUTES LES MESURES DE SIMPLIFICATION SUR**  
[simplification.modernisation.gouv.fr](http://simplification.modernisation.gouv.fr)

**NOUS SUIVRE**



Directrice de la publication : Laure de la Bretèche  
Rédactrice en chef : Laurence Audras - Communication - SGMAP  
Responsable éditorial : Fanny Benquet  
Conception graphique : Marion Dos Reis Silva  
Contact : [communication.sgmmap@modernisation.gouv.fr](mailto:communication.sgmmap@modernisation.gouv.fr)  
© Services du Premier ministre  
[Cliquez ici](#) pour vous désabonner.